

### **QU'EST CE QU'UNE LIVRAISON DE BIENS**

Constitue une livraison de bien, le transfert du pouvoir de disposer d'un bien corporel en qualité de propriétaire.

Sont notamment assimilées à une livraison de bien :

- a. la fourniture d'eau, d'électricité, de gaz, de chaleur, de froid ou de choses similaires ;
- b. la vente à tempérament ;
- c. la transmission d'un bien effectuée en vertu d'un contrat de commission à l'achat ou à la vente.

### **QU'EST-CE QU'UNE LIVRAISON A SOI-MEME DE BIENS**

Constitue une livraison à soi-même de biens le prélèvement ou la production par un assujetti d'un bien de son entreprise pour des besoins autres que ceux de son exploitation ou pour être cédé à titre gratuit.

Toutefois, n'est pas assimilée à une livraison à soi-même le prélèvement effectué pour donner des cadeaux de faible valeur ou échantillons pour les besoins de l'entreprise. Est considéré comme un cadeau de faible valeur un cadeau d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 20.000 FCFA hors taxes.

### **QU'EST CE QU'UNE PRESTATION DE SERVICE**

Constitue une prestation de services toute opération qui ne constitue pas une livraison de biens.

### **QU'EST CE QU'UNE PRESTATION A SOI-MEME DE SERVICE**

Constitue une prestation à soi-même de services l'utilisation d'un bien de l'entreprise pour des besoins autres que ceux de l'exploitation ou la prestation de services effectuée par l'assujetti à des fins étrangères à l'exploitation ou au profit de tiers à titre gratuit.